

Résidence : **LE BELVEDERE**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31/05/2018

Le **31/05/2018 à 20:00** les copropriétaires de l'immeuble, Résidence **LE BELVEDERE** se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation régulièrement adressée par le syndic **IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE**, à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les Copropriétaires présents et par les mandataires qui s'étaient faits représenter soit : **580375 / 1000000** Tantièmes.

Sont ABSENTS et NON REPRÉSENTÉS avant l'ouverture des votes :

SCI ABIGAIL (2638), M. ABOURA Chamsedean (989), Mme ACCOT G. OU MME ACCOT I (2348), SCI AD2PV (1723), M. & Mme AGRECH Claude (2422), M. AGRECH VINCENT (2053), SCI AHAVA -MR BELLAICHE PH. (2165), M. & Mme AHOLOU PLACIDE (2208), M. & Mme AIZCORBE JOSE (191), M. ALOUI MONJI (447), M. & Mme ALOUI MONJI (2458), Mme AMAR SARAH (1222), M. & Mme ANDRE STEPHANE (968), Mlle ARNAUD (1138), M. & Mme AUCLAIR ALAIN (1549), M. & Mme AVIGES ABRAM (2756), M. & Mlle BAKU/GUEHI BOBA/STEPHANIE (2240), M. & Mme BARBARA EZEQUIEL (191), M. & Mme BARBIN ANDRE (340), M. & Mme BARDY LIGERON PHILIPPE ANNE (149), Mme BARRAULT HELENE (2213), M. BARROT ADRIEN (138), M. BASARTE ROBERT (1064), Mlle BASTIDE CAROLINE (1357), Mlle BATTRE Ingrid (154), M. BAUDOUY NICOLAS (1199), M. BAUDRINGHIEN REMI (936), M. & Mme BEAUSSET DOMINIQUE (2251), M. BELLEC JEAN-PIERRE (149), M. BELLETOILE JULIEN (1394), M. BENHAIM HAROLD (149), INDI. BERETTI -MME BERETTI ANNE (224), M. BETHOUX ALAIN (144), M. BIANQUIS VINCENT (920), INDI. BIRCKENER - M/MME BIRCKENER JEAN (1612), M. BITAN GABRIEL (2096), M. BLANCHARD THIERRY (144), SCI BLIMA (2384), Mlle BLIN CHRYSTELE (235), M. BLOUCOURT (2666), M. & Mme BOCCARA VICTOR (149), M. BOEDA MAURICE (1064), INDI. BONNEVIE (1666), M. & Mme BORHANI ALAMDARI BIJAN (2875), Mlle BORREL ALEXIA (134), Mme BOSSET CELINE (138), INDI. BOUCHER (149), CONS. BOUCHER C/O MR BOUCHER CYRIL (1277), M. & Mme BOUCHET JEAN (2468), Mme BOURICAT MAUD (2581), M. & Mme BOURON MICHEL (2309), M. BOURREL JEAN-PHILIPPE (128), M. & Mme BOUYAHIA MOHAMMED (1064), Mme BOYER/BAILLARD MARIE-CHRISTINE (2363), Mme BROCAS SEVERINE (1490), SCI BULLE (770), Mlle BULUT BINNUR (138), M. & Mme BUNEL (154), Mme CAJTAK JOELLE (2245), M. CALDER JONATHAN (149), M. & Mme CANDILIS TAKIS (149), INDI. CARAT C/O MME CARAT MADELEINE (4017), M. CARRE MICHAEL (149), M. & Mlle CASSIM/GUILLAUMET SAMIR/EVELYNE (1058), M. & Mme CHABOT/DORGLER ERIC/CAROLE (2049), M. CHAMBOREDON JEAN-CLAUDE (1506), M. & Mme CHAN MICHEL (2851), M. CHAUVET GILLES (2192), M. CHAUVIN GUY (186), M. & Mme CHAVELAS IOANNIS (144), M. CHAZE FREDERIC (778), Mlle CHEDEVILLE JOSIANE (2384), Mlle CHEREL GINETTE (134), M. CHERFA MESAUD (149), Mmes CHEVILLOTTE / MONBET (149), Mme CHOPIN/GESLIN MARIE (154), Mlle CHOTRO ISABELLE (990), M. & Mme CHTREV JULIAMIR (144), M. & Mlle CIBOT/GOUYET FRANCOIS/BEATRICE (144), M. & Mme CIRAVEGNA DIDIER (144), M. & Mme CLAIRET FRANCIS (154), M. COHEN ALEXANDRE (2102), Mme COHEN NADINE (154), M. & Mme COMTE-TROTET DAVID (138), M. COULON PIERRE/ MME CARPENTIER (2149), M. & Mme COURBOULAY CHRISTIAN (2958), M. CUNIN PATRICK (958), MM. DAGNAUD/DELESTRE FRANCOIS/FABRICE (144), Mme DANG NGOC THI VIET VAN (2389), M. DARCOS (2470), M. & Mme DARCOS ROBERT (191), M. & Mme DARRE Eric/Fabienne (149), M. & Mme DASNIERE-INI THIERRY (149), M. & Mme DE CASTRO - KAJZAR MARIO - AMELIE (138), Mlle DECHELLE CLAUDINE (1134), INDI. DEGONVILLE THIERRY (1421), M. DELAPORTE CYRIL (1064), M. & Mme DELAUNAY JACQUES (1836), M. DELCOURTE FRANCOIS (1111), M. & Mme DELSOL Sylvain & Suzanne (175), M. DEL SOL YANN (181), Mme DESPEAUX ANNE-LAURE (1617), SARL DEXIM (149), M. & Mme DIME AMADOU (372), SCI DOCKSIDE (787), Mlle & M. DORSAMY/DANEL MELISSA/ALEXIS (2048), M. & Mme DOS SANTOS VIRGILE (1953), M. DRUJON (138), M. & Mme DUCASSE ANDRE (INDIVISION) (134), SCI DU CLOS EN THOUX (1096), Mlle DUFOR STEPHANIE (149), M. & Mme DUPONT (160), M. & Mme DUQUESNE JEAN FRANCOISE (1032), M. DURAND GUY (1001), Mme DUVERNE HELENE (138), SCI EB 26 (382), M. & Mme ELFASSI PATRICK (2458), M. & Mme EL GHOZI NICOLAS (2734), Mme EMAILLE JACQUELINE (1612), Mme ENJALBAL CHRISTIANE (2160), SCI ETOILE PARIS (2639), M. EVENNOU ARTHUR (1139), M. & Mme FALLOURD (1979), Mme FAYARD CHANTAL (191), Mlle FERY ANNE MARIE (2170), M. & Mme FIGAROL -JEAN-MARC/CATHERINE (276), M. FLEURY GILLES (2521), M. FOCH ARTHUR (2192), STE FONCIERE ROMAIN D'INVEST./LEXA (7636), Mme FONTAINE M. OU MR FONTAINE C. (144), CONS. FORNELL MARIA-TERESA (1335), Mme FOUODRIAT ROUSSEL JOSEE (2246), Mme FOUODRIAT ROUSSEL JOSEE (894), Mme FOUODRIAT ROUSSEL JOSEE (319), Mlle FROMENT ROBERT (1527), M. FRYDE MICHEL (144), Mme GARINO/MARTINOT DANIELE (149), M. GASCHET DAVID (968), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138), INDI. GAULTIER (2708), M. & Mlle GELIN/PASSADEOS FABRICE/STEPHANE (138), Mlle GENAUD ISABELLE (830), SCI GEOULA (2926), M. GERARD GUILLAUME (1862), M. GERDIL ALAIN (186), M. & Mme GESLIN BERTRAND (2553), INDI. GICQUEL/ALLAIN ELIANE (3469), M. GORCY PHILIPPE (1177), M. & Mme GOZLANE RAPHAEL (2638), M. GRANGIER GUILLAUME (138), Mlle GUILLOU PASCALE (1549), M. GUILLOU RONAN (191), Mme GUY (170), M. & Mme HADJ-HAMDRI ERIC (2202), M. HAMDANI FOUAD (2282), Mme HANOUET GYSLAINE (1490), M. HEBEISEN FRANCK (149), Mme HEBERT-DELIGNY B. (1420), Mlle HERBELIN LAURENCE (138), Mme HOLLEMAERT CLAUDE (154), M. HOSANA (2458), M. HOUPPE (2421), M. & Mme HUTTMANN KURT (2416), Mme HUTTMANN MONIQUE (1585), M. & Mme IDHAMMOU FOUAD (958), M. & Mme JACOBSEN HENRIK (138), Mme JAUFFRET CLAUDE (138), SCI JAURES WILSON MR VASSEREAU ALAIN (693), M. JOUSSANT JEAN-BENOIST (1564), Mme JOUSSET GISELE (1388), Mme JOZWIAK Caroline (1527), Mlle KERGUILLER LOUISE (149), INDI. KEUCHEGUERIAN-KOBILANSKY- ELIAS (2613), Mme KIM YOU RI (1495), M. & Mlle KIRCH/D'AT DE SAINT FOULC YVON/ISABELLE (324), Mmes KOBILANSKY/KEUCHEGUERIAN FRANCINE/THERESE (154), Mmes KOBILANSKY/KEUCHEGUERIAN FRANCINE/THERESE (154), Mme KOMLA HENRIETTE OU MR KOMLA M. (2458), Mme KRUCZYK (1127), M. KULAWIK ZBIGNIEW (2470), SCI LAFAYETTE (2949), SCI LAFITTE PIERRE (804), Mme LAGAUCHE SUZANNE (149), M. & Mme LAMBERT Fabrice/Laure (144), Mme LAPEYRE CATHERINE (2448), M. & Mme LAROCHE DIDIER / YUKA (2272), Mme LARSON (288), M. LAUBERT MORGAN (138), Mme LAURENT GERMAINE (2348), M. LECONTE J. OU MR LECONTE PH. (2414), M. & Mme LE DEUN Raymond/Geneviève (873), M. LEFEUVRE RAYMOND (2565), SCI LE JAURES (298), Mme LELLOUCHE CATHERINE (873), CONS. LEMAY C/O LEMAY MICHEL (1505), Mme LEMERLE (276), Mme LE MOULLEC MARIANNE (138), M. & Mme LENA PHILIPPE (138), M. LENOIR BENJAMIN (809), M. LEONARD OLIVIER (154), M. LEPINE YVES (921), M. LE POGAM DOMINIQUE (149), M. LERICHE LAURENT (149), Mme LE ROUX ONNWE (181), INDI. LEVY SITBON (2687), Mme LIBRAIRE LYDIE (1419), Mme LICOPPE AUDREY (894), M. & Mme LI FRANCOIS (2315), M. & Mme LI MARC (2596), M. & Mme LOKIEC RAOUL-SAM (144), M. LONDON STEVE (INDIVISION) (149), Mme LOUIS FRANCOISE (1543), M. LUCCHI FREDERIC (960), Mlle MAILLOT ELISABETH (2122), Mme MANI (138), Mme MARCEAU ANNIE (2287), CONS. MARTEL -MME MARTEL A.MARIE (2288), M. & Mme MASSACRIER HENRI (862), SCI MAZAL (2448), SCI MAZAL (2022), M. MEDINA FELIX (1607), M. & Mme MELLOUL ALBERT (144), M. MERIOCHAUD DAVID (2362), M. MICHEL OLIVIER (1543), Mme MILLOUR GILBERT (2394), Mlle MOELLINGER SOPHIE (1606), M. MONIER CHRISTOPHE (1612), INDI. MONSEGU (2117), Mme MOREVE NICOLE (2059), CONS. MOUTARD (149), CONS. MR ANENTO CERDAN JAIME & MME ANENTO Françoise (2427), Mme MUNTEANU CARMEN (138), SCI MYA (3815), M. NEGRE CHARLES (1617), M. & Mme NEZRI ELIE (138), M. NOEL NICOLAS (170), M. & Mme NOUCHY RICHARD (1415), M. & Mme OBSER JACQUES (2298), SCI OCEANE (149), Mme OFFRET GINETTE (1553), M. & Mme OGHINA GRIGORE (2096), INDI. OLLIVE C/O MR OLIVE

AR







PIERRE (706), Mlle OVTCHARENKO CORINNE (1638), Mme PAOLI FRANCE (1388), STE PATRIMMO COMMERCE (5205), SCI PAUL VAILLANT COUTURIER (382), Mlle PEREZ MICHELE (1053), Mme PERIDIER JEANINE (1548), M. & Mlle PERNA/NARDINI Andréa/Daniéla (181), M. PERRIER PIERRE (1048), M. PESSER JEAN PIERRE (1088), Mme PETER NICOLE (2702), INDI. PETIT (1436), M. & Mlle PEYRAGA ROMAIN/DESCAMPS MARIE-CECILE (160), Mme PHILIPBERT NELLY (1527), M. PIGNAT JEAN-MARC (936), Mlle PINERO Ingrid (2537), Mme PONS JULIE (134), M. & Mme POSTY THIERRY ET SYLVIANE (1118), Mlle POULAIN Marilyne (1746), M. QUESSADA Pierre Antoine (1404), M. RAFFY JEAN-FRANCOIS (2702), M. & Mme RAMADIER MAURICE (144), Mme RENEAU sylvie (149), M. REZKALLAH RACHID (2389), M. & Mme RIBES Stanislas (149), M. & Mme RICHERAND GERARD (2229), INDI. RIGAL (191), Mme RIX-GEAY MARIE-THERESE (2464), M. & Mme ROCHER GUILLAUME / HELENE (149), Mlle ROMIGUIER SOPHIE (149), M. & Mlle ROPITAL/CHANTREL BENOIT/ANNE-LYSE (1240), Mme ROSSI CLAIRE (191), MM. S.C.I. COURBET LE BELVEDERE (149), M. & Mme S.C.I. H.C. (843), S.C.I. LA MARIGNOLLE (149), S.C.I. LOCA IMMO (1771), MM. S.C.I. NIFLAOT (787), M. & Mme SAEZ CLAUDE (851), M. SALAH HADJ (2245), M. & Mme SALAH HAMZA (2287), M. SALIM CHARBEL (2367), M. & Mme SANDID IMAD (1027), Mme SANZ PATRICIA (149), M. SAPIN JIMMY (1304), SCI SAULAISS TISSOT (298), M. & Mme SAUSSOL MARC (1538), M. & Mme SCHACHTER MICHEL (2399), M. & Mme SCHEINFELD JOACHIN (1638), Mlle SCHMIDT MONIQUE (1516), M. SEBAN GILBERT (2596), Mme SEBBAR ASMAE (2584), M. & Mme SERVAT GEORGES (2634), MM. SOFRAPLUS C/O SOFRADOM (952), M. STEINMULLER CLAUDE (INDIVIS.), (2043), M. STEVENIN LOUIS-ROBINSON (1591), M. STEVENSON ERIC (1580), M. & Mme SUISSA DANIEL (2266), SCI T-JIMO (916), SARL TABBI (170), Mme TAHON AGNES (1623), M. TALOU PATRICK (936), M. TALUCIER (1516), Mme TANGUY JOELLE (1069), Mme TARACENA RUIZ BERTA (149), M. TA ROLAND (1026), SCI TECHNIC-JAURES -MLE MAZOUFFRE L. (3016), M. TEISSIER CHARLES (1234), Mlle TERCERIE FRANCOISE (1543), Mme THEILLOUX NATHALIE (191), Mlle THOLLOT SOPHIE (1644), M. THUEL-CHASSAIGNE HUGUES (149), M. & Mme TORJMANE MOISE (1378), STE TPB (2327), CONS. TROJANOWSKI C/ O (1538), Mlle ULM ELISE (1542), M. & Mme UZAN MKIKES ET KELLY (181), INDI. VAN DE VELDE /CO MME VAN DE VELDE J. (1517), Mme VEDEL Patricia (149), M. VERGNE JEAN-FRANCOIS (1404), SAS VIAGER LIFE FRANCE (1032), M. & Mme VIGNERON GERARD / CORINNE (149), M. & Mme VILLACA JOEL (149), M. & Mlle VINOLAS/HIVERNAUD ROMAIN/DELPHINE (1687), INDI. WATINE -MR WATINE LUDOVIC (3278), Mlle WENK MAELLE (1356), Mme WIZMAN AYALA (2417), Mme ZENNOU NATHALIE (1607), M. & Mlle ZEPHIR/SLONINA JEAN/LAURENCE (2133), M. & Mme ZILBERTI PIERRE (276), INDI. ZINDY C/O MR ZINDY PIERRE Pierre (2512)

Soit **331 / 556** absents totalisant **419625 / 1000000** Tantièmes

Le représentant du syndic dépose sur le bureau à disposition de l'Assemblée :

- Le règlement de copropriété
- Le livre des convocations à la présente Assemblée
- Le registre des délibérations

Le président déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Résolution 1

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. GALLOIS

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée désigne en qualité de Président de séance : M. GALLOIS

Votes pour	580375 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	0 ème
Absents	419625 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. GALLOIS est élu président de séance

Résolution 2

DÉSIGNATION DU PREMIER SCRUTATEUR : MME LIOTARD

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée désigne en qualité de premier scrutateur : Mme LIOTARD

Votes pour	580375 èmes
Votes contre	0 ème

AN CD PF

Abstentions	0 ème
Absents	419625 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme LIOTARD est élue scrutatrice de séance

Résolution 3

DÉSIGNATION DU SECOND SCRUTATEUR : MME DECONINCK

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée désigne en qualité de second scrutateur : Mme DECONINCK

Votes pour	580375 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	0 ème
Absents	419625 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme DECONINCK est élue scrutatrice de séance

Résolution 4

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CABINET IMMO DE FRANCE PARIS IDF, SYNDIC, REPRESENTÉ PAR MME ROMIEU

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée désigne en qualité de secrétaire de séance : CABINET IMMO DE FRANCE PARIS IDF, SYNDIC, REPRESENTÉ PAR MME ROMIEU

Votes pour	580375 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	0 ème
Absents	419625 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, CABINET IMMO DE FRANCE PARIS IDF, SYNDIC, REPRESENTÉ PAR MME ROMIEU est élu secrétaire de séance

Arrivées	23067 èmes
----------	------------

M. & Mme AGRECH Claude (2422), M. AGRECH VINCENT (2053), Mlle ARNAUD (1138), M. & Mme BOUCHET JEAN (2468), M. & Mme BOURON MICHEL (2309), M. & Mme DOS SANTOS VIRGILE (1953), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138), Mme MARCEAU ANNIE (2287), M. REZKALLAH RACHID (2389), M. SAPIN JIMMY (1304), M. STEVENSON ERIC (1580), M. TA ROLAND (1026)

Résolution 5

RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical rend compte de l'exécution de sa mission concernant l'exercice écoulé.

Arrivées

M. & Mme GOZLANE RAPHAEL (2638), M. KULAWIK ZBIGNIEW (2470), M. & Mme LAROCHE DIDIER / YUKA (2272)

7380 èmes

Départs

M. LAFONT EMMANUEL (1378)

1378 èmes

Résolution 6

POINT D'INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Point d'information sur les dossiers en cours.

Résolution 7

POINT D'INFORMATION SUR LE DÉSENFUMAGE

Point d'information sur le désenfumage.

Arrivées

M. & Mme SUISSA DANIEL (2266)

2266 èmes

Résolution 8

AFFECTATION DU SOLDE CRÉDITEUR DE 19.189,60 EUROS FIGURANT EN COMPTES VENDEURS DE PLUS DE 5 ANS

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale décide de rembourser le solde créditeur de 19.189,60 euros figurant en comptes vendeurs de plus de 5 ans en charges communes générales au 01/07/2018.

Votes pour

613088 èmes

Votes contre

0 ème

Abstentions

0 ème

Absents

386912 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 9

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

Al CD 16 ML

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017.

Votes pour	613088 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	0 ème
Absents	386912 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 10

QUITUS AU SYNDIC

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale donne quitus à IMMO DE FRANCE PARIS IDF, syndic, pour sa gestion arrêtée au 31/12/2017.

Votes pour	271527 èmes
M. & Mlle ANENTO F. - PERIAUX V. (3333), Mlle ANENTO FRANCOISE (1702), Mlle ANENTO FRANCOISE (190), Mlle ARNAUD (1138), Mlle ARNAUD PASCALE (995), Mme ASLANGUL MADELEINE (2352), Mme ASLANGUL MADELEINE (1000), M. & Mme AZNAR GUY (2480), M. & Mme AZNAR GUY (1021), Mme BARREAU EVA (1575), Mme BEAUSSET RENEE (1921), M. BELLOT MICHEL (920), Mme BERTOLI (1096), M. BERTRAND Emmanuel (1314), M. BIJAOU HUBERT (2277), M. & Mme BOSSUET ALBERT (2427), M. & Mme BOSSUET ALBERT (1628), M. & Mme BOSSUET ALBERT OU Mlle BOSSUET (1660), M. & Mme BOUCHET JEAN (2468), SA BPIFRANCE FINANCEMENT (20001), MM. BRIBARD - MONTEIL STEPHANE - ALAIN (1585), Mme CANALE CANDICE (1549), Mme CARRE-BARBOU MARIE-FRANCOISE (2564), Mme CELLIER BRIGITTE (138), M. & Mme CELLIER PATRICK (2278), M. CHAINEAUX PASCAL (2149), Mme CHANTREUIL (2406), Mme CHAOUAT JACQUELINE (840), M. CHAPPEL PATRICK (795), M. CHAUVIN HUBERT (1553), SA CMCIC LEASE (25110), STE COGEFO/CHEZ CREDIT LYONNAIS GESTION DU PARC IMMO (7911), Mlle CORSET Muriel (1638), M. COUEIGNOUX (2586), M. & Mme COUTTS ANDREW & ZUZANNA (2596), Mme CURIE MARIE-CLAUDE (1345), M. & Mme DELAVILLE MARC (851), Mme DEMONT ANDREE (2059), M. DHIVER VINCENT (1500), Mme DOULCIER MARIE CLAIRE (2750), M. & Mme DUPE DANIEL (2522), M. DUSSAUD (2571), Mme DUSSAUD ANNE (1724), SCI ELISANT (2559), Mme FOURNIER MARIE-PAULE (2628), Mme GAUD MADELEINE (1389), M. GUILLOU MICHEL (2160), MM. GUILLOU MICHEL/GALLOIS JEROME (2618), Mme HORVAIS-BECQUERELLE MONIQUE (1527), M. & Mme HROMAS FRANK ET JOUMANA (2501), STE INTERTOP (2586), M. & Mme JACQUIOT AURELIEN (2373), Mme LACOSTE MICHELE (INDIVISION) (2745), SCI LANDOTEN-MR FEUNOT (2203), M. LE GALLOU FRANCIS (2592), Mme LEHERICY-PELLIET MARIE-LAURENC (2053), M. & Mme LEPIETRE (2229), M. & Mme LHOMME RAYMOND (2585), M. LOUBIERE BERNARD (1634), M. & Mme MALOUIER ALEXANDRE (2434), Mme MARCEAU ANNIE (2287), M. & Mme MARTYNCIOW NICOLAS (2335), M. & Mme MAURIERES PATRICK (1549), Mme MONGE SALAUN DOMINIQUE (1378), Mme MOUGENOT JACQUELINE (INDIVIS) (1553), MUTUELLE DES DOUANES (29388), MUTUELLE DES DOUANES (21939), M. & Mme NADJAR DANY (2086), M. NATALE ALBERT (144), M. & Mme PAPUCHON (2133), Mme PAPUCHON JACQUELINE (2144), M. PERIAUX VIRGILE (224), Mme PETIT FRANCOISE (2703), Mme PETREMANN MARIE-LOUISE (1565), INDI. PINAS LUIS OU ELVIRE (1442), M. REGIS NICOLAS (1042), M. & Mme RIAZUELO MAX (3437), Mme RICHARD MICHELE (3202), M. & Mme ROPA BERNARD (3541), SCI S.A.D.M. -MR/ME BONODOT/NURET (2064), M. SCHAAF ALAIN (1505), Mlle SEUBILLE SANDRINE (2379), M. & Mme THOMAS BRUNO (2459), Mme THUILLIER MONIQUE (2287), M. TORLET PATRICE (138), M. TORTEL JEAN (2405), M. UGIDOS NORIEGA ANTONIO (2234), M. VATTEPAIN PIERRE (2756), INDI. VICAIRE - M/MME VICAIRE BERNARD (3198), M. & Mme VIGER-BONILLA ANTOINE (2718), M. & Mlle VILLA - LAY GUILLAUME ET OLIVIA (1958)	

Votes contre	313892 èmes
Abstentions	27669 èmes
M. & Mme ABERKANE AMAR ET MALIKA (1367), INDI. BERTAGNOLIO (2223), M. FEVRIER Pierre (1170), INDI. GASCHET/SCHAPIRA DAVID&CHANTAL (2581), M. LACEY - ALLEN JONATHAN ET KATIE (2287), M. & Mme MALEUVRE - VAULEON (1415), Mme MENI MICHELLE (947), M. & Mme MONEGER JEAN (128), Mme NALY Jacqueline (1112), M. OLLIVIER RICHARD (1569), M. SOLDI (3208), M. & Mme TACCOEN - AMABILE NICOLAS - CELIA (1538), M. THULLIEZ LUC (1192), STEC VADATOR -MR ZARCA VICTOR (1505), Mme VALLETOUX (1388), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (1702), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPHATONG ET ELISE (2337)	
Absents	386912 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est rejetée

Résolution 11

DÉSIGNATION DU SYNDIC

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, désigne en qualité de syndic, IMMO DE FRANCE PARIS IDF, représentée par M. LESAGE, société au capital de 23 486 520 €, dont le siège social est 20 Rue Treilhard 75415 PARIS CEDEX 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 529 196 412, garantie par la GALIAN SA 89 rue de la Boétie 75008 PARIS, titulaire de la carte professionnelle n° CPI75012016000005019, et ce pour une durée de 1 an et 1 mois à compter du 31/05/2018. jusqu'au 30/06/2019.

L'assemblée générale approuve les conditions du contrat de syndic joint à la convocation, pour la rémunération forfaitaire annuelle de 110.679,84 € TTC pour l'exercice et donne mandat au Président de séance, M , pour le signer au nom du syndicat des copropriétaires.

Votes pour	549603 èmes
Votes contre	3639 èmes
M. & Mme BOURON MICHEL (2309), Mme CELLIER BRIGITTE (138), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Abstentions	59846 èmes
M. & Mme AGRECH Claude (2422), M. AGRECH VINCENT (2053), INDI. GASCHET/SCHAPIRA DAVID&CHANTAL (2581), SA MONOPRIX (47104), Mme ROJO STEPHANIE (138), M. STEVENSON ERIC (1580), M. & Mme SUISSA DANIEL (2266), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (1702)	
Absents	386912 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 12

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve le budget prévisionnel de l'exercice du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019, pour un montant de 2.672.890 € TTC.

Le budget est appelé par provisions égales au quart de son montant, exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Votes pour	604697 èmes
Votes contre	3501 èmes
M. & Mme BOURON MICHEL (2309), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Abstentions	4890 èmes
INDI. GASCHET/SCHAPIRA DAVID&CHANTAL (2581), M. & Mme TODEA MIHAI (2309)	
Absents	386912 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 13

CONSTITUTION DU FONDS TRAVAUX

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

La loi ALUR du 24 mars 2014 a inséré dans la loi du 10 juillet 1965, un nouvel article 14-2-II qui prévoit dans tous les immeubles à destination totale ou partielle d'habitation construits depuis plus de 5 ans, la constitution d'un fonds de travaux afin de faire face à la réalisation de travaux futurs.

Ce fonds est alimenté par une cotisation annuelle obligatoire versée par les copropriétaires selon les mêmes modalités que le versement des provisions du budget prévisionnel.

Le montant de la cotisation annuelle ne peut être inférieur à 5 % du budget de fonctionnement annuel voté.

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 14-2-II modifié de la Loi du 10 juillet 1965, de fixer la cotisation 2018, pour alimenter le fonds de travaux à la somme de 140.000 € qui sera appelée en un seul appel de fonds en charges communes générales au même moment que sera remboursé le solde créditeur des charges courantes de l'exercice 2017.

Ces fonds seront versés sur un compte d'épargne rémunéré, spécialement ouvert au nom du syndicat.

Il est rappelé que « Les sommes versées au titre du fonds de travaux sont attachées aux lots et définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. Elles ne donnent pas lieu à un remboursement, par le syndicat à l'occasion de la cession d'un lot ».

Par décision unanime les copropriétés de moins de 10 lots peuvent décider de ne pas constituer de fonds de travaux.

Votes pour	51792 èmes
MM. BRIBARD - MONTEIL STEPHANE - ALAIN (1585), SA MONOPRIX (47104), Mme PETREMANN MARIE-LOUISE (1565), M. & Mme TACCOEN - AMABILE NICOLAS - CELIA (1538)	
Votes contre	557300 èmes
Abstentions	3996 èmes
INDI. GASCHET/SCHAPIRA DAVID&CHANTAL (2581), M. & Mme MALEUVRE - VAULEON (1415)	
Absents	386912 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est rejetée

Départs	2581 èmes
INDI. GASCHET/SCHAPIRA DAVID&CHANTAL (2581)	

Résolution 14.1

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. AZNAR GUY

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. AZNAR GUY

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. AZNAR GUY est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.2

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME BONILLA

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme BONILLA

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme BONILLA est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.3

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME DUSSAUD ANNE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme DUSSAUD ANNE

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme DUSSAUD ANNE est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.4

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. CHAPPEL PATRICK

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M.
CHAPPEL PATRICK

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. CHAPPEL PATRICK est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.5

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. BRIBARD

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. BRIBARD

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. BRIBARD est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.6

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. ZINDY

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. ZINDY

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. ZINDY est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.7

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME VERDIER

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme VERDIER

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme VERDIER est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.8

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. SOLDO

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M.
SOLDO

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. SOLDO est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.9

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. SCHAAF ALAIN

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M.
SCHAAF ALAIN

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. SCHAAF ALAIN est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.10

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME SAINT JORE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme SAINT JORE

Votes pour	608490 émes
Votes contre	0 éme
Abstentions Mme MURINGER CATHERINE (2017)	2017 émes
Absents	389493 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	1000000 / 1000000 émes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme SAINT JORE est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.11

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MLLE PORTEMANN MAURICETTE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mlle PORTEMANN MAURICETTE

Votes pour	608490 émes
Votes contre	0 éme
Abstentions Mme MURINGER CATHERINE (2017)	2017 émes
Absents	389493 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	1000000 / 1000000 émes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mlle PORTEMANN MAURICETTE est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.12

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME LIOTARD

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme LIOTARD

Votes pour	608490 émes
Votes contre	0 éme

Abstentions
Mme MURINGER CATHERINE (2017)

2017 èmes

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme LIOTARD est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.13

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. KASBARIAN

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. KASBARIAN

Votes pour

608490 èmes

Votes contre

0 ème

Abstentions

2017 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. KASBARIAN est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.14

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME HORVAIS BECQUERELLE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : Mme HORVAIS BECQUERELLE

Votes pour

608490 èmes

Votes contre

0 ème

Abstentions

2017 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme HORVAIS BECQUERELLE est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.15

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. GUILLOU

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. GUILLOU

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. GUILLOU est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.16

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. GALLOIS

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. GALLOIS

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. GALLOIS est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.17

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME BERTRAND

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : Mme BERTRAND

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme BERTRAND est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.18

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME FOURIER

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme FOURIER

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme FOURIER est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.19

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME FANIZZI

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme FANIZZI

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme FANIZZI est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.20

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME DECONINCK

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme DECONINCK

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme DECONINCK est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.21

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. CROISET

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M.
CROISET

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. CROISET est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.22

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME CHICAL BRIGITTE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans :
Mme CHICAL BRIGITTE

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme CHICAL BRIGITTE est élue membre du conseil syndical

Résolution 14.23

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : M. BAROUKH JEAN

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : M. BAROUKH JEAN

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, M. BAROUKH JEAN est élu membre du conseil syndical

Résolution 14.24

DÉSIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL : MME AZNAR LAURENCE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de 3 ans : Mme AZNAR LAURENCE

Votes pour	608490 èmes
Votes contre	0 ème
Abstentions	2017 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Au vu des résultats, Mme AZNAR LAURENCE est élue membre du conseil syndical

Résolution 15.1

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. AZNAR

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. AZNAR

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes

M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)

Abstentions

3209 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.2

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : MME BERTRAND

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : MME BERTRAND

Votes pour

603202 èmes

Votes contre

4096 èmes

M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)

Abstentions

3209 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.3

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. BUCK

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. BUCK

Votes pour

603202 èmes

Votes contre

4096 èmes

M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)

Abstentions

3209 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.4

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. CROSET

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. CROISET

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.5

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : MME FOURIER

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : MME FOURIER

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.6

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M.GALLOIS

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M.GALLOIS

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.7

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. GUILLOU

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. GUILLOU

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.8

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. KASBARIAN

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. KASBARIAN

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.9

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : MME LIOTARD

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : MME LIOTARD

Votes pour	603202 èmes
Votes contre	4096 èmes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 èmes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.10

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : MME SAINT JORE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : MME SAINT JORE

Votes pour	603202 émes
Votes contre	4096 émes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 émes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	1000000 / 1000000 émes

La résolution est adoptée

Résolution 15.11

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : MME VERDIER

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : MME VERDIER

Votes pour	603202 émes
Votes contre	4096 émes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 émes
Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)	
Absents	389493 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	1000000 / 1000000 émes

La résolution est adoptée

Résolution 15.12

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. ZINDY

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. ZINDY

Votes pour	603202 émes
Votes contre	4096 émes
M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)	
Abstentions	3209 émes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.13

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. SCHAAF

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. SCHAAF

Votes pour

603202 èmes

Votes contre

4096 èmes

M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)

Abstentions

3209 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 15.14

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU BELVEDERE 1 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE D'ADMINISTRER LES PARTIES COMMUNES DES DEUX ILOTS : M. BAROUKH

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale désigne en qualité de représentants du BELVEDERE 1 à l'assemblée générale chargée d'administrer les parties communes des deux ILOTS pour une durée de 3 ans : M. BAROUKH

Votes pour

603202 èmes

Votes contre

4096 èmes

M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (1958), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (2138)

Abstentions

3209 èmes

Mme MURINGER CATHERINE (2017), M. THULLIEZ LUC (1192)

Absents

389493 èmes

Non exprimés

0 ème

Soit un total

1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 16

AUTORISATION PERMANENTE DONNÉE À LA POLICE OU LA GENDARMERIE D'ACCÉDER AUX PARTIES COMMUNES

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale autorise de façon permanente, la police et la gendarmerie nationale à pénétrer dans les parties communes.

Votes pour	596711 èmes
Votes contre	10174 èmes
M. & Mme BOUYSSOU Pierre / daniela (2245), Mme BUCHNER SYLVIANE (1500), Mme DEJUST (1559), M. & Mme DELABRE GUY (1341), M. THULLIEZ LUC (1192), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPHATONG ET ELISE (2337)	
Abstentions	3622 èmes
M. FEVRIER Pierre (1170), Mme MENI MICHELLE (947), M. SCHAAF ALAIN (1505)	
Absents	389493 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	1000000 / 1000000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 17

DÉCISION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DE GARAGE

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_36_5_1006 Base de repartition 1006

L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de remplacement de la porte d'entrée de garage dans le cadre d'un budget maximal de 12.000 €.

Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :

- charges bâtiment sous-sols,
- 1 appel de fond le 1er juillet 2018

Votes pour	48246 èmes
Votes contre	142 èmes
M. STEVENSON ERIC (142)	
Abstentions	142 èmes
M. & Mme GOZLANE RAPHAEL (142)	
Absents	51470 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	100000 / 100000 èmes

La résolution est adoptée

Départs	1570 èmes
Mme BOURBON CLAUDETTE (1570)	

Résolution 18.1

MANDAT À DONNER AU CONSEIL SYNDICAL POUR CHOISIR L'ENTREPRISE QUI EFFECTUERA LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU GARAGE PAR UNE PORTE ACCORDÉON

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_36_5_1006 Base de repartition 1006

L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical pour choisir l'entreprise qui exécutera les travaux de remplacement de la porte d'entrée du garage, dans la limite du budget voté.

Votes pour	48383 èmes
M. & Mme ABERKANE AMAR ET MALIKA (142), M. & Mme AGRECH Claude (147), M. AGRECH VINCENT (142), Mme ALLAIN/GICQUEL ELIANE (1385), M. & Mlle ANENTO F. - PERIAUX V. (20), Mlle ANENTO FRANCOISE (161), Mlle ANENTO FRANCOISE (142), Mme ANJOLINI ANNIE (147), Mlle ARNAUD (157), Mlle ARNAUD PASCALE (20), Mme ASLANGUL MADELEINE (180), Mme ASLANGUL MADELEINE (20), M. & Mme AZNAR GUY (152), M. & Mme AZNAR GUY (20), Mme AZNAR LAURENCE (147), M. BAFFET (165), INDI. BAKON C/O MME BAKON SUZANNE (142), M. & Mme BAL OU GUEGUEN FREDERIC/ALICE (171), Mlle BARBIER Noémie (142), M. & Mme BAROUKH JEAN (312), Mme BARREAU EVA (152), M. & Mme BASSO GEORGES (294), M. & Mme BAZIN LAURENT ET AGATHE (142), Mme BEAUSSET RENEE (147), INDI. BELLANGER (142), M. BELLOT MICHEL (20), M. & Mme BEN HAJ KACEM -MEJID/MORGANE (142), INDI. BERTAGNOLIO (142), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR BERGHEN (162), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR BERGHEN (132), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR	

BERGHEIN (122), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR BERGHEIN (20), Mme BERTOLI (142), M. BERTRAND DANIEL (147), M. BERTRAND Emmanuel (20), M. & Mme BIBIAN JEAN MARIE (279), INDI. BIELOF-BERTEAU (321), M. BIJAOU HUBERT (180), M. & Mlle BISCHOFF/ROUX CEDRIC/ALEXANDRA (142), Mme & M. BLAGOJEVIC ET GRUBOR NEBOJSA ET JELENA (20), M. & Mme BOSSUET ALBERT (142), M. & Mme BOSSUET ALBERT (142), M. & Mme BOSSUET ALBERT OU Mlle BOSSUET (142), M. & Mme BOUCHET JEAN (330), M. & Mme BOURCET JEAN (152), M. & Mme BOURON MICHEL (152), M. & Mme BOUYSSOU Pierre / daniela (142), M. & Mme BREGIER MICHEL (426), MM. BRIBARD - MONTEIL STEPHANE - ALAIN (142), M. & Mme BRUNEL JOEL (629), Mme BUCHNER SYLVIANE (142), M. & Mme BUCK HANS (165), M. & Mme BUCK HANS (147), M. & Mme BUCK HANS (122), M. & Mme BUCK HANS (20), M. & Mme BUCK HANS (20), Mme CANALE CANDICE (152), M. CARLE JEAN (274), M. & Mlle CARNEVALE/MERCIER Maxime/Cécile (147), Mme CARRE-BARBOU MARIE-FRANCOISE (180), Mme CARRIER MONIQUE (446), Mme CELLIER BRIGITTE (122), M. & Mme CELLIER PATRICK (142), M. CHADELAT Dominique (127), M. CHAINEAUX PASCAL (264), M. & Mme CHAN MARCELIN (205), M. & Mme CHAN MARCELLIN (377), Mme CHANTREUIL (152), Mme CHAOUAT JACQUELINE (20), Mme CHARPENTIER ANNIK (180), M. CHAUVIN HUBERT (142), Mme CHICAL BRIGITTE (142), Mme CHICAL MICHELINE (INDIVISION) (142), SA CMCIC LEASE (2768), STE COGEFO/CHEZ CREDIT LYONNAIS GESTION DU PARC IMMO (396), MM. COLIN/DE OLIVEIRA CYRIL&JEAN PAUL (142), Mlle CORSET Muriel (142), M. COUEIGNOUX (180), M. & Mme COUTTS ANDREW & ZUZANNA (142), M. & Mme CROSET OLIVIER (142), Mme CURIE MARIE-CLAUDE (142), M. CYWIE CHRISTIAN (439), Mme CYWIE NOELLE (20), M. & Mme DAREAU FLAVIEN ET MAGALI (161), M. & Mme DAUBUS (147), Mlle DAUDET ISABELLE (152), M. DE ALMEIDA ARMENIO (142), INDI. DEBRINCAT -MME DEBRINCAT D. (138), M. & Mme DECONINCK Gilles/Caroline (152), Mme DEJUST (147), M. & Mme DELABRE GUY (20), M. & Mme DELAVILLE MARC (152), M. & Mme DELEERSNYDER DOMINIQUE (127), Mme DEMONT ANDREE (147), Mme DEROUINEAU FABIENNE (161), M. DESILLES JEAN PHILIPPE (142), M. DHIVER VINCENT (142), M. DINH QUANG CHI (147), M. & Mme DOS SANTOS VIRGILE (147), Mme DOULCIER MARIE CLAIRE (223), M. DUCHEIN OU MR FRANCHELLO L (142), M. & Mme DUPE DANIEL (171), M. DUSSAUD (147), Mme DUSSAUD ANNE (152), SCI ELISANT (147), M. & Mlle ELOY/FOTINAKIS Olivier/Constantina (279), M. FALFOUL SLAH OU MME BERTRAND (189), M. FEVRIER Pierre (142), M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (142), Mlle FOURIER (279), Mme FOURNIER MARIE-PAULE (142), M. GAILLARD (SUCCESSION) C/O (314), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (142), Mme GAUD MADELEINE (20), M. & Mme GAY PASCAL (157), Mme GENTY CLAUDE (142), Mme GENTY CLAUDE (20), M. & Mme GOZLANE RAPHAEL (142), MLES GUIANVARCH/NGUYEN HELENE/THI HANH (157), M. GUILLOU MICHEL (152), MM. GUILLOU MICHEL/GALLOIS JEROME (189), M. HAZARD HUGUES (142), Mme HORVAIS-BECQUERELLE MONIQUE (118), M. & Mme HROMAS FRANK ET JOUMANA (152), INDI. ILLIONNET/ARCHAMBAULT (152), SCI IMMOTEC (1210), STE INTERTOP (180), STE INTERTOP (147), M. & Mme JACQUIOT AURELIEN (142), M. & Mme JESU FREDERIC (180), INDI. KASBARIAN - M/MME KASBARIAN ARTHUR (152), M. & Mme KASBARIAN/KOYOUNIAN Arthur/Nelly (291), M. KOPEL JOEL (142), M. KULAWIK ZBIGNIEW (152), M. LABRE JEAN (180), M. LACEY - ALLEN JONATHAN ET KATIE (142), Mme LACOSTE MICHELE (INDIVISION) (180), M. LAFONT EMMANUEL (20), SCI LANDOTEN-MR FEUNOT (152), M. LAPALUS PHILIPPE (189), M. & Mme LAROCHE DIDIER / YUKA (166), Mme LAVERNY (189), Mlle LECLERE LISETTE (20), M. & Mme LECOMTE DANIEL (138), M. & Mlle LECUYER/ALBERT JEAN/EMILIE (227), M. LE GALLOU FRANCIS (289), Mlle LEGRAND GERSENDE (138), M. LEGROS PHILIPPE (345), Mme LEHERICY-PELLIET MARIE-LAURENC (142), M. & Mme LEMONNIER JEAN-PIERRE (127), M. & Mme LEPIETRE (147), M. & Mme LE PORHIEL MARC-ANTOINE (142), Mme LEVY-MOREL DOMINIQUE (157), M. & Mme LHOMME RAYMOND (472), INDI. LIOTARD/NADAUD-DUJARDIN MARTINE/MARIE-JOSE (171), M. LOUBIERE BERNARD (147), M. & Mme LOUE - MAZIN BERTRANT - ISABELLE (152), Mme MAGNIEZ (142), M. & Mme MALEUVRE - VAULEON (20), M. & Mme MALOUIER ALEXANDRE (331), M. & Mme MANZANAL IAN (189), Mme MARCEAU ANNIE (189), M. & Mme MARTYNCIOW NICOLAS (166), Mme MARZORATI JOSIANE OU (147), M. & Mme MAURIERES PATRICK (147), SCI MEDIMO (548), Mme MENI MICHELLE (20), Mme MERAULT catherine (152), M. & Mme MONEGER JEAN (110), Mme MONGE SALAUN DOMINIQUE (20), SA MONOPRIX (264), Mme MOUGENOT JACQUELINE (INDIVIS) (142), Mme MURINGER CATHERINE (147), MUTUELLE DES DOUANES (2908), MUTUELLE DES DOUANES (1714), M. & Mme NADJAR DANY (130), Mme NALY Jacqueline (147), M. NATALE ALBERT (127), INDI. NGUYEN (152), OEUVRE DES ORPHELINS DOUANES (889), M. OLLIVIER RICHARD (142), M. & Mme PAPUCHON (185), Mme PAPUCHON JACQUELINE (147), STEC PARIVU (20), M. PERIAUX VIRGILE (198), Mme PETIT FRANCOISE (180), Mme PETREMANN MARIE-LOUISE (138), INDI. PINAS LUIS OU ELVIRE (20), Mlle PORTEMANN MAURICETTE (152), M. REGIS NICOLAS (142), INDI. REGOURD (20), M. REZKALLAH RACHID (269), M. & Mme RIAZUELO MAX (323), Mme RICHARD MICHELE (313), Mme ROJO STEPHANIE (122), M. & Mme ROPA BERNARD (147), SCI S.A.D.M. -MR/ME BONODOT/NURET (180), Mlle SAINT JORE CHRISTINE (142), M. & Mme SAMIE MASCOOD (341), M. SAPIN JIMMY (130), M. SAULOU (180), M. SCHAAF ALAIN (142), Mlle SEUBILLE SANDRINE (147), M. & Mme SITBON JACQUES (165), M. SOLDI (289), Mme STECKAR-GANAS CATHERINE (20), INDI. STEINMULLER (165), M. STEINMULLER CLAUDE (20), INDI. STEINMULLER MR STEINMULLER C. (169), M. STEVENSON ERIC (142), M. & Mme SUISSA DANIEL (180), M. & Mme TACCOEN - AMABILE NICOLAS - CELIA (142), M. TA ROLAND (142), M. & Mme THOMAS BRUNO (180), Mme THUILLIER MONIQUE (142), M. THULLIEZ LUC (161), M. & Mme TODEA MIHAI (142), M. TORLET PATRICE (122), M. TOrTEL JEAN (142), M. UGIDOS NORIEGA ANTONIO (142), STEC VADATOR -MR ZARCA VICTOR (142), Mme VALLETOUX (142), M. VATTAPAIN PIERRE (152), Mme VAUTRIN CHRISTIANE (548), CONS. VERDIER C/O MME WOODMAN NICOLE (152), M. & Mme VERGES / KREITMANN (142), M. & Mme VIALFONT ALAIN (349), INDI. VICAIRE - M/MME VICAIRE BERNARD (289), M. & Mme VIGER-BONILLA ANTOINE (166), M. & Mlle VILLA - LAY GUILLAUME ET OLIVIA (152), M. VOISIN FREDERIC (132), M. & Mme WELLENSTEIN TILMAN (152), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (142), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPATONG ET ELISE (147)

Votes contre	0 ème
Abstentions	0 ème
Absents	51617 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	100000 / 100000 èmes

La résolution est rejetée

L'Assemblée Générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet recueille au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires.

Conformément à l'article 25-1, l'Assemblée Générale procède immédiatement à un second vote dans les conditions de la majorité de l'article 24.

Résolution 18.2

MANDAT À DONNER AU CONSEIL SYNDICAL POUR CHOISIR L'ENTREPRISE QUI EFFECTUERA LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU GARAGE PAR UNE PORTE ACCORDÉON.

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_36_5_1006 Base de repartition 1006

AR CD 16/11

L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical pour choisir l'entreprise qui exécutera les travaux de remplacement de la porte d'entrée du garage, dans la limite du budget voté.

Votes pour	48383 émes
Votes contre	0 éme
Abstentions	0 éme
Absents	51617 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	100000 / 100000 émes

La résolution est adoptée

Résolution 19

HONORAIRES DU SYNDIC POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU GARAGE PAR ~~UNE PORTE ACCORDÉON~~ 

L'assemblée générale, conformément à l'article 18-1 A de la Loi du 10 juillet 1965, décide de fixer les honoraires du syndic pour le suivi administratif et comptable des travaux de remplacement de la porte d'entrée du garage ~~par une porte accordéon~~, à hauteur de ~~xxx~~ % HT du montant HT desdits travaux.

Ce montant sera réparti et financé selon les modalités suivantes :

- charges bâtiment sous-sols,
- appels (nombre, montant, date d'exigibilité de chaque appel).

Le syndic décide de ne pas prendre d'onéraires sur ces travaux. Cette résolution est donc sans objet

Résolution 20.1

DÉCISION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONDAMNATION DE LA COLONNE VIDE-ORDURES DROITE CASSÉE AU BÂTIMENT B

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_32_5_1002 Base de repartition 1002

(Devis STE AMTECH de 2.259,40 € TTC, sociétés consultées n'ayant pas répondu DAC ENTREPRISE, SAMSIC et LUSATEC)

L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de condamnation de la colonne vide-ordures droite cassée au bâtiment B, dans le cadre d'un budget maximal de 2 600.00 € T.T.C.

Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :

- Charges bâtiment B,
- Ce montant sera pris sur les charges courantes

Votes pour	49187 émes
M. & Mme AGRECH Claude (500), M. AGRECH VINCENT (421), M. & Mlle ANENTO F. - PERIAUX V. (739), Mlle ANENTO FRANCOISE (344), Mme ASLANGUL MADELEINE (477), M. & Mme AZNAR GUY (512), M. & Mme AZNAR GUY (224), Mme AZNAR LAURENCE (325), INDI. BAKON C/O MME BAKON SUZANNE (395), M. & Mme BAL OU GUEGUEN FREDERIC/ALICE (510), Mlle BARBIER Noémie (173), M. & Mme BASSO GEORGES (697), Mme BEAUSSET RENEE (390), Mme BERTOLI (210), M. & Mme BIBIAN JEAN MARIE (472), M. BIJAOU HUBERT (461), M. & Mme BOSSUET ALBERT (503), M. & Mme BOSSUET ALBERT (327), M. & Mme BOSSUET ALBERT OU Mlle BOSSUET (334), M. & Mme BOUCHET JEAN (465), M. & Mme BOURCET JEAN (435), M. & Mme BOUYSSOU Pierre / daniela (463), M. & Mme BREGIER MICHEL (963), MM. BRIBARD - MONTEIL STEPHANE - ALAIN (318), Mme BUCHNER SYLVIANE (299), M. & Mme BUCK HANS (454), M. & Mme BUCK HANS (302), M. & Mme BUCK HANS (295), M. CARLE JEAN (510), M. & Mlle CARNEVALE/MERCIER Maxime/Cécile (496), Mme CARRIER MONIQUE (760), M. & Mme CELLIER PATRICK (470), M. CHAINEAUX PASCAL (411), Mme CHANTREUIL (496), Mme CHAOUAT JACQUELINE (185), Mme CHARPENTIER ANNIK (332), M. CHAUVIN HUBERT (311), Mme CHICAL BRIGITTE (489), Mme CHICAL MICHELINE (INDIVISION) (512),	

MM. COLIN/DE OLIVEIRA CYRIL&JEAN PAUL (421), Mlle CORSET Muriel (330), M. & Mme CROISSET OLIVIER (517), Mme CYWIE NOELLE (409), M. & Mme DAREAU FLAVIEN ET MAGALI (442), Mlle DAUDET ISABELLE (442), M. DE ALMEIDA ARMENIO (187), INDI. DEBRINCAT - MME DEBRINCAT D. (505), M. & Mme DECONINCK Gilles/Caroline (514), Mme DEJUST (311), M. & Mme DELABRE GUY (295), M. & Mme DELAVILLE MARC (154), Mme DEROUINEAU FABIENNE (444), M. DINH QUANG CHI (467), M. & Mme DOS SANTOS VIRGILE (398), M. DUCHEIN OU MR FRANCHELLO L (503), M. & Mme DUPE DANIEL (517), M. DUSSAUD (533), Mme DUSSAUD ANNE (346), M. & Mlle ELOY/FOTINAKIS Olivier/Constantina (503), M. FALFOUL SLAH OU MME BERTRAND (430), M. & Mme FLEISCHMANN MARTIN (400), Mlle FOURIER (344), M. GAILLARD (SUCCESSION) C/O (372), Mme GAUDINAT MARIE-HELENE (440), M. & Mme GAY PASCAL (414), Mme GENTY CLAUDE (421), MLES GUIANVARCH/NGUYEN HELENE/THI HANH (496), MM. GUILLOU MICHEL/GALLOIS JEROME (533), M. HAZARD HUGUES (208), M. & Mme HROMAS FRANK ET JOUMANA (517), M. & Mme JACQUIOT AURELIEN (491), M. KULAWIK ZBIGNIEW (510), M. LACEY - ALLEN JONATHAN ET KATIE (472), SCI LANDOTEN-MR FEUNOT (451), M. & Mme LAROCHE DIDIER / YUKA (463), Mme LAVERNY (514), Mlle LECLERE LISETTE (180), M. LE GALLOU FRANCIS (503), Mlle LEGRAND GERSENDE (311), M. LEGROS PHILIPPE (486), Mme LEHERICY-PELLIET MARIE-LAURENC (421), M. & Mme LEPIETRE (458), M. & Mme LE PORHIEL MARC-ANTOINE (482), M. & Mme LHOMME RAYMOND (456), M. LOUBIERE BERNARD (327), M. & Mme LOUE - MAZIN BERTRANT - ISABELLE (503), M. & Mme MALEUVRE - VAULEON (311), M. & Mme MALOUVIER ALEXANDRE (456), Mme MARCEAU ANNIE (461), Mme MERAULT catherine (332), Mme MURINGER CATHERINE (411), Mme NALY Jacqueline (213), M. & Mme PAPUCHON (428), Mme PAPUCHON JACQUELINE (440), STEC PARIVU (522), M. REGIS NICOLAS (199), M. REZKALLAH RACHID (463), M. & Mme RIAZUELO MAX (685), M. & Mme ROPA BERNARD (753), SCI S.A.D.M. -MR/ME BONODOT/NURET (414), Mlle SEUBILLE SANDRINE (491), Mme STECKAR-GANAS CATHERINE (292), M. & Mme SUISSA DANIEL (458), M. & Mme THOMAS BRUNO (500), Mme THUILLIER MONIQUE (472), M. THULLIEZ LUC (227), M. & Mme TODEA MIHAI (477), CONS. VERDIER C/O MME WOODMAN NICOLE (472), M. & Mme VIALFONT ALAIN (505), INDI. VICAIRE - M/MME VICAIRE BERNARD (641), M. & Mlle VILLA - LAY GUILLAUME ET OLIVIA (398), M. & Mme WELLENSTEIN TILMAN (519), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (344), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPHATONG ET ELISE (482)

Votes contre	3819 èmes
Abstentions	1091 èmes
M. SAULOUP (449), M. SOLDI (642)	
Absents	45903 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	100000 / 100000 èmes

La résolution est rejetée

L'Assemblée Générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet recueille au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires.

Conformément à l'article 25-1, l'Assemblée Générale procède immédiatement à un second vote dans les conditions de la majorité de l'article 24.

Résolution 20.2

DÉCISION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CONDAMNATION DE LA COLONNE VIDE-ORDURES DROITE CASSÉE AU BÂTIMENT B

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_32_5_1002 Base de repartition 1002

(Devis STE AMTECH de 2.259,40 € TTC, sociétés consultées n'ayant pas répondu DAC ENTREPRISE, SAMSIC et LUSATEC)

L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de condamnation de la colonne vide-ordures droite cassée au bâtiment B, dans le cadre d'un budget maximal de 2 600.00 € T.T.C.

Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :

- Charges bâtiment B,
- Ce montant sera pris sur les charges courantes

Votes pour	49187 èmes
Votes contre	3819 èmes
M. & Mme BAROUKH JEAN (491), INDI. BERTAGNOLIO (458), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR BERGHEN (500), M. & Mme DAUBUS (484), INDI. KASBARIAN - M/MME KASBARIAN ARTHUR (493), M. LABRE JEAN (486), M. LAPALUS PHILIPPE (416), Mme MARZORATI JOSIANE OU (491)	
Abstentions	1091 èmes
M. SAULOUP (449), M. SOLDI (642)	
Absents	45903 èmes

Non exprimés
Soit un total

0 ème
100000 / 100000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 21

MANDAT À DONNER AU CONSEIL SYNDICAL POUR CHOISIR L'ENTREPRISE QUI EFFECTUERA LES TRAVAUX DE CONDAMNATION DE LA COLONNE DE VIDE-ORDURES DROITE CASSÉE D U BÂTIMENT B

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_32_5_1002 Base de repartition 1002

L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical pour choisir l'entreprise qui exécutera les travaux de condamnation de la colonne de vide-ordures droite cassée du bâtiment B, dans la limite du budget voté.

Votes pour	50306 èmes
Votes contre	958 èmes
INDI. BERTAGNOLIO (458), M. BERTEAUX-LARCHER OUMR BERGHEN (500)	
Abstentions	2833 èmes
M. & Mme BAROUKH JEAN (491), INDI. KASBARIAN - M/MME KASBARIAN ARTHUR (493), M. LABRE JEAN (486), M. LAPALUS PHILIPPE (416), M. & Mme MALOUVIER ALEXANDRE (456), Mme MARZORATI JOSIANE OU (491)	
Absents	45903 èmes
Non exprimés	0 ème
Soit un total	100000 / 100000 èmes

La résolution est adoptée

Résolution 22

HONORAIRES DU SYNDIC POUR TRAVAUX DE CONDAMNATION DE LA COLONNE VIDE-ORDURES DROITE DU BÂTIMENT B

L'assemblée générale, conformément à l'article 18-1 A de la Loi du 10 juillet 1965, décide de fixer les honoraires du syndic pour le suivi administratif et comptable des travaux de condamnation de la colonne vide-ordures droite cassée du bâtiment B, à hauteur de ~~xxx~~ % HT du montant HT desdits travaux.

Ce montant sera réparti et financé selon les modalités suivantes :

- Charges bâtiment B,
- appels (nombre, montant, date d'exigibilité de chaque appel).

Le syndic décide de ne pas prendre d'onaraires sur ces travaux. Cette résolution est donc sans objet

Résolution 23

INFORMATION SUR LE DROIT À LA PRISE POUR INSTALLER UNE BORNE DE CHARGE INDIVIDUELLE

Information sur le droit à la prise pour installer une borne de charge individuelle

Résolution 24

A LA DEMANDE DE M. BITAN, PROPRIÉTAIRE, AUTORISATION À LUI DONNER POUR L'INSTALLATION D'UNE

PRISE ÉLECTRIQUE AU DROIT DE SON EMPLACEMENT DE PARKING (LOT 190) POUR LA RECHARGE D'UN VÉHICULE HYBRIDE

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_4_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale décide de surseoir à la demande de M. BITAN, propriétaire.

Des solutions collectives seront proposée à une prochaine assemblée générale.

Votes pour	507261 émes
Votes contre	40511 émes
Mlle ARNAUD (1138), M. & Mme BAROUKH JEAN (2565), M. & Mme BASSO GEORGES (3458), Mme CHICAL BRIGITTE (2363), Mme CHICAL MICHELINE (INDIVISION) (2469), M. DESILLES JEAN PHILIPPE (1388), M. DUSSAUD (2571), Mme DUSSAUD ANNE (1724), Mme GENTY CLAUDE (1915), Mme GENTY CLAUDE (168), INDI. ILLIONNET/ARCHAMBAULT (1378), INDI. KASBARIAN - M/MME KASBARIAN ARTHUR (2395), M. & Mme KASBARIAN/KOYOUNIAN Arthur/Nelly (329), M. LABRE JEAN (2395), M. & Mme LHOMME RAYMOND (2585), M. LOUBIERE BERNARD (1634), M. & Mme MALOUVIER ALEXANDRE (2434), Mme MARZORATI JOSIANE OU (2379), M. & Mme MONEGER JEAN (128), INDI. REGOURD (1207), INDI. STEINMULLER (186), M. STEINMULLER CLAUDE (1202), INDI. STEINMULLER MR STEINMULLER C. (191), M. & Mme TODEA MIHAI (2309)	
Abstentions	14359 émes
M. & Mme BOURON MICHEL (2309), M. & Mme GAY PASCAL (2037), M. LACEY - ALLEN JONATHAN ET KATIE (2287), M. & Mme LE PORHIEL MARC-ANTOINE (2331), M. REZKALLAH RACHID (2389), M. SAPIN JIMMY (1304), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (1702)	
Absents	391063 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	953194 / 953194 émes

La résolution est adoptée

Résolution 25

POINT D'INFORMATION SUR LES DÉGRADATIONS PRÉOCCUPANTES SUR LES DALLES, STRUCTURES, ETC.

Point d'information sur les dégradations préoccupantes sur les dalles, structures, etc.

Départs	2522 émes
M. & Mme DUPE DANIEL (2522)	

Résolution 26

AUTORISATION AU SYNDIC D'ESTER EN JUSTICE CONTRE TOUT OCCUPANT QUI FRAGILISERAIT LES STRUCTURES PORTEUSES TYPE MURS, DALLES, ETC, PAR DES PERCEMENTS ET OUVERTURES, POUR EXIGER LA REMISE EN ÉTAT D'ORIGINE

Majorité article 24 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale autorise le syndic à ester en justice contre tout occupant qui fragiliserait les structures porteuses type murs, dalles, etc., par des percements et ouvertures, pour exiger la remise en état d'origine.

Votes pour	536439 émes
Votes contre	65001 émes
M. & Mme BAROUKH JEAN (2565), Mlle DAUDET ISABELLE (2160), INDI. KASBARIAN - M/MME KASBARIAN ARTHUR (2395), M. & Mme KASBARIAN/KOYOUNIAN Arthur/Nelly (329), M. LABRE JEAN (2395), M. & Mme MALOUVIER ALEXANDRE (2434), Mme MARZORATI JOSIANE OU (2379), SA MONOPRIX (47104), M. & Mme TACCOEN - AMABILE NICOLAS - CELIA (1538), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (1702)	
Abstentions	4975 émes
M. & Mme GOZLANE RAPHAEL (2638), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPHATONG ET ELISE (2337)	
Absents	393585 émes
Non exprimés	0 éme
Soit un total	1000000 / 1000000 émes

La résolution est adoptée

Résolution 27

APPLICATION D'UN FORFAIT DE 500 € AUX COPROPRIÉTAIRES CONTREVENANTS QUI CRÉERAIENT DES DÉGRADATIONS OU SALISSURES EN PARTIES COMMUNES DE LEUR FAIT OU CELUI DE LEURS PRESTATAIRES

Majorité article 25 - Loi du 10 juillet 1965 - CC_NULL_1_CCG Charges communes generales

L'assemblée générale décide l'application d'un forfait de 500 € aux copropriétaires contrevenants qui créeraient des dégradations ou salissures en parties communes de leur fait ou celui de leurs prestataires.

Votes pour

537357^{èmes}

Votes contre

64113^{èmes}

Mme & M. BLAGOJEVIC ET GRUBOR NEBOJSA ET JELENA (1016), M. & Mme COUTTS ANDREW & ZUZANNA (2596), M. & Mme DOS SANTOS VIRGILE (1953), M. & Mme HROMAS FRANK ET JOUMANA (2501), SA MONOPRIX (47104), SCI S.A.D.M. -MR/ME BONODOT/NURET (2064), M. & Mme THOMAS BRUNO (2459), M. & Mme VIGER-BONILLA ANTOINE (2718), CONS. WOLFF C/O MME WOLFF HERMINE (1702)

Abstentions

4945^{èmes}

M. & Mme AZNAR GUY (2480), M. & Mme MONEGER JEAN (128), M. XAYAVONGSACK - MAVRAGANIS CHAMPHATONG ET ELISE (2337)

Absents

393585^{èmes}

Non exprimés

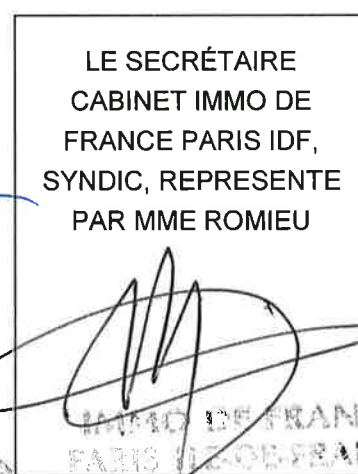
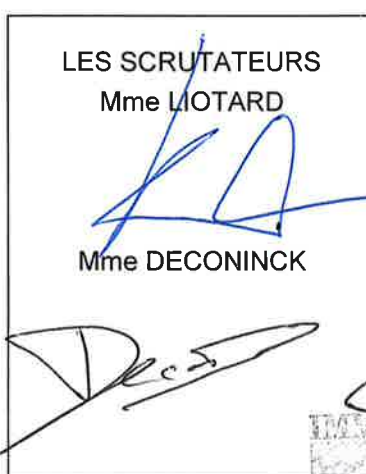
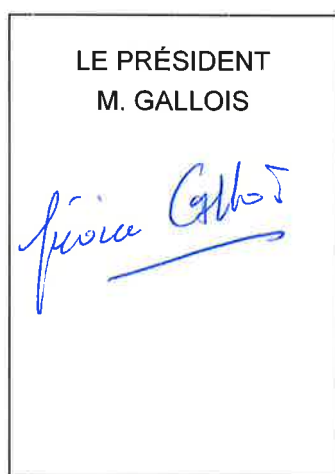
0^{ème}

Soit un total

1000000 / 1000000^{èmes}

La résolution est adoptée

Aux termes des opérations qui précèdent, l'ordre du jour se trouvant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare l'Assemblée close et la séance est levée le 31/05/2018 à 23:10.



IMMO DE FRANCE
PARIS IDF
20 rue Troillard - 75415 Paris cedex 08
TEL : 01 40 22 57 00
www.immodefrance.com
R.C. 529 196 412 - TVA FR 45 529 196 412
Carte professionnelle n° CPI 7501201800005019
Affilié à la Caisse de Garanties CLCG

LOI DU 10 JUILLET 1965 - Article 42 - Alinéa 2

(modifiée par la Loi n°58-1470 du 31 DECEMBRE 1985)

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les Copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.